

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

## Projets de modification de droit commun et de révision allégée du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal Valant Plan Local de L'habitat

Par arrêté n° 2025-165 en date du 11 mars 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de modification de droit commun et de révision allégée du PLUiH

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel LAFFAILLE comme commissaire enquêteur et Madame Brigitte ROBLET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**L'enquête publique se déroulera du 22 avril 2025 (14h) au 22 mai 2025 (17h)**

Les dossiers sont consultables par le public aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf fermetures exceptionnelles, dans les lieux suivants :

**> Le dossier numérique :**

- Depuis le site internet : <https://www.comcomcfg.fr/> rubrique « Enquêtes Publiques »
- Sur le poste informatique de consultation en accès libre pour le public, localisé au siège de la Communauté de Communes à Lorris (155, rue des Erables).

**> Le dossier sous format papier**, sur les trois pôles de la Communauté de Communes (Lorris, siège social, Bellegarde et Châtillon-Coligny).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête disponibles dans les lieux de tenue des permanences.
- Par courrier par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur/EP PLUiH/Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, 155, rue des Erables, 45260 LORRIS
- Par mail à l'adresse suivante : [plui-h@comcomcfg.fr](mailto:plui-h@comcomcfg.fr)
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-après :

Lieux	dates	horaires
Lorris – 155 rue des Erables	22 avril 2025	14h – 17h
Bellegarde – 4 avenue Quiétude	5 mai 2025	14h - 17h
Bellegarde – 4 avenue Quiétude	14 mai 2025	9h - 12h
Lorris – 155 rue des Erables	22 mai 2025	14h - 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leurs remises par le commissaire enquêteur :

- Au siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.
- Dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.
- A la Préfecture du Loiret.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un délai d'un an à compter de leurs remise sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.comcomcfg.fr/>